



actu

Journées d'études :
L'avenir du syndicalisme
25 et 26 mars

L'enseignement agricole

dossier

Défense des valeurs de la
République : un enjeu aussi
pour l'enseignement agricole

La revue de l'enseignement
public, agricole et maritime

Enseignement technique - Enseignement supérieur
Formation professionnelle

Février 2015 • n° 369

snetap
FSU

Bac S : réforme des enseignements EAT, il faut maintenant avancer !

Depuis la mise en place des enseignements EAT (écologie, agronomie et territoires), enseignements spécifique et de spécialité de la filière scientifique dans les lycées agricoles en septembre 2011, les collègues, sur le terrain, n'ont eu de cesse que soient dénoncés les nombreux dysfonctionnements (contenus enseignés, absence de cohérence entre spécialité et enseignement spécifique, absence concrète de pluridisciplinarité, organisation de l'épreuve terminale...) des programmes définis par la DGER. Depuis 2011, le SNETAP réclame par courriers

et dans les nombreux groupes de travail (mai 2013, septembre 2014, janvier 2015) une mise à plat et en cohérence de ces enseignements. Les récentes propositions de la DGER (introduction de l'écologie dans l'enseignement de spécialité, nouvelle répartition des disciplines dans ces enseignements, liens renforcés et clairs entre enseignement spécifique et de spécialité...) constituent un réel progrès. Pourtant de nombreux problèmes subsistent : l'absence de pluridisciplinarité, l'existence d'une heure non affectée pour l'encadrement des TPE... Mais surtout,

cette réforme dont l'un des enjeux majeurs était l'introduction de l'agro-écologie dans la filière générale manque sa cible. En effet, la proposition actuelle de la DGER, qui supprime l'ESC de l'enseignement de spécialité, réduit l'agroécologie à la double performance environnementale et économique sans réfléchir à la performance sociale ou aux autres acceptions du territoire que permet l'éducation socio-culturelle. C'est le sens des propositions faites par le SNETAP-FSU qui continue de porter une réforme plus ambitieuse qui demeure toujours plus urgente.

Sommaire

n°369 • Février 2015

Actu	2
Bac S : réforme des enseignements EAT, il faut maintenant avancer !	2
25-26 mars 2015 : journées d'études du SNETAP-FSU	2
Administratifs de l'enseignement agricole public : des avancées mais aussi des incertitudes	8
Dossier - Défense des valeurs de la République : un enjeu aussi pour l'enseignement agricole	3
L'EAP : un rempart contre le développement des communautarismes !	3
Éducation à la citoyenneté : entre saupoudrage et spécificités	4
L'apprentissage en première ligne	5
ESC et documentation : piliers de l'éducation à la citoyenneté	6
Vie scolaire : l'apprentissage de la citoyenneté au quotidien	6
Une mission coopération internationale au service des valeurs de la République	7
Jeunes en zones rurales : les oubliés de l'éducation	7
Edito	8

L'Enseignement Agricole est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public - 251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 49 55 84 42 - Fax : 09 72 16 40 90 - www.snetap-fsu.fr - snetap@snetap-fsu.fr - Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux - Coordonnateur de la publication : Arnaud Leroux - Maquette, mise en page et impression : Bordessoules Impressions - BP 42 - 17413 Saint-Jean-d'Angély Cedex - Dépôt légal : février 2015 - CCP 995-94 K Paris - Commission paritaire des papiers de presse 0613 S 06513. Ce numéro est imprimé sur papier 100% recyclé en France.

25-26 mars 2015

Journées d'études du SNETAP-FSU

Le SNETAP-FSU est né en avril 1965, à Montargis. Il fête donc cette année ses 50 ans. C'est partant de là que notre dernier congrès à Arras a souhaité l'interroger, non pas sur le passé, mais sur l'avenir du syndicalisme, et pour cela, d'en faire le thème central des journées d'études de 2015. Celles-ci se tiendront les 25 et 26 mars 2015 à Paris (Agro Paris Tech).

Ouverte par deux conférences, l'une de Jean-Marie Pernot (sociologue) et l'autre par Stéphane Sirot (historien), tous deux spécialistes de l'histoire du syndicalisme, la première journée se poursuivra par deux tables rondes réunissant divers syndicalistes d'horizons très différents (syndicalisme agricole, médecins urgentistes, Fonction Publique, ...) ou des acteurs de la société, en lien avec l'action syndicale (avocat, ligue des droits de l'homme, ...).

La première journée sera une journée de réflexion militante sur l'exercice du mandat syndical au quotidien ou les conditions de l'unité syndicale. Ces réflexions sont destinées à préparer les futurs mandats du SNETAP-FSU et donneront lieu à publication, par l'Institut de Recherche de la FSU, d'un ouvrage reprenant la syn-

thèse de ces deux journées de travaux.

Mais ces journées d'études seront aussi l'occasion de fêter comme il se doit les 50 ans du SNETAP avec la participation des principaux acteurs qui les ont accompagnés.

Alors, venez nombreux.

NB : le programme de ces journées se trouve sur le site du SNETAP, à l'adresse : <http://www.snetap-fsu.fr/Des-journees-d-etude-pour-repenser.html>



Défense des valeurs de la République : un enjeu aussi pour l'enseignement agricole

Les récentes attaques terroristes de Paris ont profondément interpellé, inquiété toute la population française parce qu'elles touchaient au vivre ensemble et aux valeurs de la République (liberté d'expression, tolérance, laïcité...). Elles ont notamment touché l'École en tant qu'institution parce qu'elle a, en partie, la charge de la transmission et du partage de ces valeurs à travers son rôle d'éducation à la citoyenneté. Dans l'enseignement agricole public, une réflexion doit être portée pour mieux éduquer les élèves, les étudiants aux valeurs que nous portons tous au sein des établissements scolaires et dans la société. Il faut former au sens critique et préparer les apprenants à un débat en ne laissant personne de côté. Si la République, la laïcité et la citoyenneté sont au cœur de tous nos établissements, elles doivent y retrouver une vraie place et une meilleure lisibilité. Ce dossier porte un regard sur la situation dans nos établissements avant le débat sur ces questions annoncé par Stéphane Le FOLL.

Dossier réalisé par William APPOLINARI - Thierry ARENZANA - Olivier BLEUNVEN - Laurence DAUTRAIX - Brice FAUQUANT - Serge PAGNIER - Rémi PHILTON - Valérie SOPHYS - Yoann VIGNER (et Louis CAVALEIRO - photos)

L'EAP : un rempart contre le développement des communautarismes !

Composantes du service public d'éducation et de formation, « l'enseignement et la formation professionnelle agricoles publics (...) sont dispensés dans le respect des principes de laïcité, de liberté de conscience et d'égal accès de tous au service public » - cf L811-1 du code rural. Or, si la neutralité des établissements publics d'enseignement agricole est garantie par la loi, il en est autrement de l'enseignement agricole pris dans son ensemble. En effet, la place faite, au Ministère de l'Agriculture par les politiques publiques conduites ces cinquante dernières années, à l'enseignement privé quelque soit sa composante, constitue un obstacle au développement de la liberté de conscience et à l'accès de tous au service public. Les camarades du Snetap-FSU qui représentent les personnels de l'EAP dans les commissions professionnelles consultatives d'élaboration des référentiels pourraient témoigner du niveau d'inféodation de fédérations du privé avec les organisations professionnelles et des difficultés à changer les paradigmes

des référentiels de métier et de formation vers des productions plus vertueuses et sociales. Les débats de société récents et notamment du mariage pour tous ont démontré des proximités entre le CNEAP et les opposants.

Pour couronner le tout, ce contexte est d'autant plus grave, que l'égal accès de tous au service public n'est absolument pas garanti dans l'enseignement agricole. Les composantes du privé se retrouvent en situation de quasi monopole de certaines formations ou secteurs professionnels de formation. On citera comme exemple le cycle 4^e et 3^e de l'enseignement agricole que des autorités académiques ont complètement dédiées à l'enseignement privé après avoir fermés les classes existantes de l'enseignement agricole public ou encore les filières professionnelles « service aux personnes » où les formations de niveau V et IV sont uniquement proposées dans les établissements privés. Engagé dans les suites du 11 janvier, dépassons les discours et imposons leurs réimplantations dans le service public.

Éducation à la citoyenneté : entre saupoudrage et spécificités

Bien sur l'éducation à la citoyenneté est présente dans l'enseignement agricole public, qui peut même s'enorgueillir sur un certain nombre de sujets d'être bien en avance. Mais comme d'habitude le diable est dans les détails.

Et si on constate la présence des valeurs républicaines, elles manquent de lisibilité dans les programmes

Un enseignement au quotidien...

Les valeurs que sont la citoyenneté et la laïcité sont véhiculées à tout moment au sein de l'Enseignement Agricole. Elles se retrouvent quotidiennement dans les différentes activités et les diverses instances auxquelles les élèves, étudiants et apprentis participent activement.

Les valeurs républicaines sont également mises en avant lors des différentes semaines banalisées accompagnées ou non de projets. Les activités en pluri-disciplinarité encouragent aussi l'investissement en croisant les regards entre disciplines et les enseignants pour apporter du sens aux actions menées. Elles sont encore affirmées lors des projets multiples menés par chaque classe ou par l'ouverture à l'international de nos établissements.

Il y a donc un réel engagement de tous les acteurs au quotidien (équipes éducatives, monde associatif, professionnels, familles).

... mais une absence de lisibilité dans les programmes

S'il n'est pas possible de réduire cette éducation à la citoyenneté à une ou des matières enseignées en classe, c'est quand même d'abord dans les programmes que se trouvent les valeurs à enseigner, à faire partager.

Si l'on considère que l'éducation à la citoyenneté est consubstantielle à tout enseignement, on pourrait dire qu'elle est présente dans l'ensemble des disciplines, modules, projets pédagogiques. Cependant, pour réaliser un état des lieux des programmes de l'enseignement agricole liés à ce sujet et n'évoquer que les disciplines qui en font des champs d'étude spécifiques, on peut considérer que l'éducation à la citoyenneté se retrouve dans trois grands blocs.

Le premier est constitué par l'éducation civique juridique et sociale (ECJS). On la retrouve dans toutes les classes de la filière générale (de la 4^e à la terminale S) à raison le plus souvent d'1/2 heure par semaine. Les thèmes d'étude sont assez larges et couvrent l'ensemble du spectre citoyen : la liberté, le droit, la justice, la laïcité, la loi. Mais les jeunes des filières professionnelle et technologique n'ont, eux, pas d'enseignement d'ECJS déterminé.

Le deuxième bloc est constitué par l'histoire-géographie qui abordent nombre de sujets majeurs participant à une éducation à la citoyenneté. On citera, par exemple, la déclaration des droits de l'Homme en 2^e pro, la naissance de la démocratie à Athènes en 2^e générale, les institutions de la Ve République en Terminale STAV, la mémoire de la 2^e guerre mondiale en Terminale S ou encore l'Europe en Terminale Bac Pro.

Pour ne parler que des programmes spécifiques de l'EAP on regrettera malgré tout, dans la voie professionnelle, l'absence d'enseignement de la période de Vichy (et donc des notions de collaboration, de résistance, d'antisémitisme... de génocide) ou la réduction de l'enseignement de l'histoire, à celle d'un groupe social (les ouvriers et paysans).

Le troisième bloc est constitué par les spécificités de l'enseignement agricole public. La première d'entre elles est l'éducation socio-culturelle (ESC) dans

les filières générale, technologique et professionnelle.

Dans les spécificités de l'EAP, on peut également constater l'omniprésence de thèmes d'étude qui participent aussi à l'éducation à la citoyenneté. Ainsi on les retrouve dans les stages collectifs de la voie pro, dans l'enseignement d'exploration EATDD de 2^e générale, dans l'enseignement spécialité EAT de la filière S. Ces temps forts permettent notamment d'aborder la complexité d'un phénomène, la notion de logiques d'acteurs et l'implication des citoyens dans le développement local et des territoires. On remarque cependant qu'ils sont trop liés aux champs professionnels. De la même manière la citoyenneté est trop souvent réduite à la notion de développement durable.

Pour terminer, l'enseignement agricole n'est pas non plus absent de l'implication dans la cité. En effet, dans de nombreuses



situations pédagogiques, les élèves, apprentis, étudiants deviennent acteurs des projets de territoire, que ce soit par exemple dans les projets d'information et de communication (PIC) en BTS ou encore dans les nombreuses actions en partenariat avec des associations locales.

La nécessité de notions initiales

En conclusion, l'enseignement agricole a su depuis des années développer par ses spécificités une éducation à la

citoyenneté complète et très diversifiée qui se veut ancrée dans les territoires et ses champs professionnels. Cependant, il semble manquer surtout pour les filières professionnelle et technologique une propédeutique à cet objectif majeur de l'école, à savoir l'apport de notions initiales (l'éducation civique) pour pouvoir ensuite démarrer toute réflexion ou action citoyenne.

Espérons que ce sera là, un des enjeux majeurs du grand débat lancé par le Ministre sur les valeurs de la République.



L'apprentissage en première ligne



en enseignement général que nous le jugions nécessaire. A cette époque, par exemple, en CAPA 11 heures hebdomadaires étaient consacrées aux mathématiques et à l'économie. Aujourd'hui, après un changement de direction, l'enseignement de ces matières n'est plus que de 8 heures par semaine. Les autres heures ayant été attribuées à la pratique et à la technique.

Mais nos apprentis sont souvent issus de classes de SEGPA ou sont des décrocheurs. Leurs derniers souvenirs d'une journée entière passée à l'école datent de l'école primaire. Ils ont des lacunes énormes. Ils ont des difficultés pour se repérer dans le temps et dans l'espace. Ces apprentis, en plus des nombreuses lacunes, manquent de mots pour s'exprimer. Leur vocabulaire est riche de vulgarité mais pauvre de mots pour se faire comprendre.

Il est difficile pour eux d'argumenter, une fois qu'ils ont répété quelques lieux communs, ne disposant plus de mots pour présenter ce qu'ils pensent, ils deviennent agressifs. Ils se retrouvent en réelle situation de handicap ne pouvant pas s'exprimer.

Sans repère historique, ne réagissant qu'épidermiquement, manquant de mots pour formuler leur pensée, leur réflexion est bloquée.

La consigne de notre direction est d'augmenter le nombre d'apprentis et de ce fait nous accueillons tous les apprentis : beaucoup ne sont motivés que par le salaire.

Leur manque de motivation, associé à un bas niveau de connaissances et à un état physique perturbé (ils dorment peu

ou mal, ils s'alimentent mal), fait que leur attention et leur concentration en sont altérées.

Il nous apparaît évident qu'il faut renforcer l'enseignement général et proposer des adaptations possibles pour ces jeunes hermétiques au savoir.

Les programmes de ces diplômes par UC ne comportent pas les questions de la citoyenneté, de la laïcité, du vivre ensemble. L'histoire n'est abordée que par les faits d'actualité.

Mais la question ne concerne pas que les apprentis, il y a aussi une difficulté avec les formateurs. Si les référentiels indiquaient plus concrètement les questions liées à la citoyenneté, nous disposerions de plus de force pour les aborder en cours.

Par ailleurs, nous, formateurs de CFA, ne disposons pas de la formation continue adéquate pour appréhender ces difficultés et pour inventer d'autres pratiques qui permettraient de désamorcer certains conflits. Nous sommes trop souvent isolés ».

Le témoignage d'une situation dans un CFA dispensant des formations préparant uniquement aux diplômes par UC.

« Depuis les réformes des BPA et BP AP, les programmes de ces diplômes se sont recentrés vers la technique. Le discours, "il faut en faire de bons professionnels" répété à l'infini, laisse peu de place aux questions de citoyenneté, de libre arbitre, de liberté de penser. Et cette tendance se retrouve dans les CAPA ou les autres diplômes.

Pour notre direction, pendant de nombreuses années, le référentiel UC n'indiquait pas de volume horaire et il était donc possible de faire autant d'heures



ESC et documentation : piliers de l'éducation à la citoyenneté

Mises en avant dans la communication du Ministère comme des acteurs originaux d'apprentissage de la citoyenneté, l'Éducation Socio-culturelle (ESC) et la documentation peuvent effectivement permettre à nos élèves, étudiants et apprentis de se forger au goût du vivre ensemble au travers du fait social et culturel et de ses acteurs mais aussi de l'étude (critique) des médias.

L'éducation artistique et culturelle

Née de la contestation pédagogique de la fin des années 60, puis institutionnalisée par Jack Lang dans les années 80 et enfin renforcée à la fin des années 90, l'éducation artistique et culturelle est une quarantenaire qui a pourtant encore du mal à être reconnue par le système éducatif. On ne décompte à ce jour que 20 % des élèves d'une classe d'âge ayant participé à un parcours d'éducation artistique et culturelle.

Ces parcours se fondent sur trois piliers essentiels : le voir, le faire et l'interpréter. Ils permettent aux élèves de rencontrer une œuvre, un artiste, d'être sensibilisés à la pratique artistique et enfin de mettre en perspective ce vécu pour l'inscrire dans leur parcours de vie.

Au regard des nombreux bilans positifs des projets d'éducation artistique dans l'enseignement agricole public nous pouvons dire qu'ils participent entièrement à la cohésion de la communauté éducative de nos établissements. Ces projets permettent souvent de se regarder d'une autre manière, de décaler notre angle de vue et de favoriser un pas de côté, qui est nécessaire pour appréhender l'autre et de nous remettre en question sur notre manière de vivre et de travailler ensemble.

Élargir les points de vu, arriver à produire de la parole ouverte, construire un goût et une appétence culturelle sont souvent les résultats de ces parcours.

Nous savons que la pratique culturelle dans un établissement scolaire participe à la foi à la réussite scolaire de nos élèves mais aussi à l'enrichissement de l'ensemble des personnels.

Les ALESA

Une partie du tiers-temps animation des professeurs d'ESC est consacré à l'accompagnement de l'Association des Lycéens, Étudiants, Stagiaires et Apprentis (ALESA). L'objectif de ce travail est de donner aux élèves volontaires une autonomie dans la conduite d'une association et dans la gestion de la vie socioculturelle de l'établissement. Il s'agit bien au travers de

cette association d'accompagner les élèves responsables et non de faire à leur place.

C'est dans les instances de cette association et dans les débats avec leurs adhérents que les élèves engagés peuvent mesurer par exemple la complexité d'une prise de décision dans une collectivité.

L'éducation critique aux médias

Les professeurs documentalistes, d'ESC et d'histoire géographie en séances pluridisciplinaires donnent des outils aux élèves pour leur permettre de se forger un regard critique sur les médias.

Cette éducation présente dans les modules d'ESC de Bac pro et de Bac techno a par exemple pour objet de comprendre les conditions de fonctionnement, de création et de circulation de l'information quelque soit le médias (papier, numérique ou radio télévisé). Là aussi, il s'agit de donner des clés de compréhension du monde pour le citoyen.

Pour répondre à l'ensemble de ces enjeux, il faut dès à présent que dans chaque territoire l'ensemble de nos élèves est une offre de qualité. Pour cela notre ministère doit mettre les moyens humains et financiers.

Vie scolaire : l'apprentissage de la citoyenneté au quotidien

Défini, dans la circulaire DGER/POFEGTP/C2002-2013, comme une action prioritaire à mener par la vie scolaire, l'apprentissage de la citoyenneté est donc une question centrale de la politique de Vie Scolaire des établissements.

Cependant, le service Vie Scolaire ne doit pas être le seul à intervenir dans ce domaine. Trop longtemps, la formation des délégués est restée de la responsabilité des seuls CPE, avec parfois la participation de collègues enseignants, mais avec des moyens en deçà de l'importance de l'enjeu.

Cette formation express sur un ou deux jours en début d'année est nettement insuffisante. Elle ne permet pas aux délégués de débriefer après leur première participation aux instances, de corriger leurs maladresses, de profiter d'outils mis en place par leurs

collègues. Comme si les élèves étaient devenus des délégués parfaits après cette trop courte formation.

Il faut la penser sur du long terme, en laissant à l'élève le temps de s'imprégner de sa nouvelle fonction et de la construire au quotidien.

Pour tous les élèves, l'apprentissage de la citoyenneté doit aussi se faire au jour le jour, plus particulièrement au travers de l'ALESA, de l'internat, ou au travers d'actions quotidiennes (tri des déchets, économies d'énergie par exemple) qui leur auront été expliquées par les adultes de l'établissement. Il ne faut pas que l'apprentissage de la citoyenneté reste une simple ligne inscrite dans le « projet vie scolaire » du projet d'établissement.

Le service Vie Scolaire doit, quant à lui, être pour les élèves un facilitateur du vivre ensemble, en veillant au respect de chaque individu, en luttant contre les discrimina-

tions, en développant les lieux de démocratie participative.

Les établissements agricoles par leur dimension à taille humaine peuvent permettre à nos élèves de s'épanouir et d'acquérir les outils qui les aideront à être des citoyens acteurs de la société.



Une mission coopération internationale au service des valeurs de la République

Le Snetap-FSU a toujours porté la mission de coopération internationale au sein de l'enseignement agricole car elle est pour lui un support pour l'éducation au développement et pour la construction de soi en tant que citoyen éclairé.

Peu de jeunes ont l'opportunité de s'ouvrir sur l'étranger. Faire l'expérience de la coopération internationale est alors une occasion unique de découvrir des savoirs. La confrontation à l'autre, le dépassement des peurs liées à l'inconnu, la vie en groupe sont autant d'apprentissages à l'altérité et à la confiance en soi.

Les projets de mobilités permettent aux élèves, apprentis et stagiaires d'être impliqués dans les phases d'organisation, de préparation et de restitution. Cette pédagogie de projet a un effet très positif de remobilisation et d'orientation positive dans le parcours socio-professionnel des jeunes.

L'après janvier 2015

Les attentats eux-mêmes, les incidents qui ont suivi, les résultats du Front national dans les

dernières élections, viennent nous rappeler l'importance majeure de cet apprentissage à l'altérité.

Mais ce contexte doit nous interroger sur ces publics de jeunes que l'on accueille dans nos établissements - lycéens ou apprentis - ceux qui ne sont pas ou peu diplômés, ceux qui n'aiment pas l'école, ceux qui le plus souvent vivent à la campagne loin des services publics et de la culture, ceux qui n'ont pas confiance en eux et par conséquent peu confiance aux autres, ceux qui ont des propos racistes, ceux qui croient aux thèses simplistes extrémistes, ...

C'est pour tout ceux là que la coopération internationale devrait être un passage obligé.

Des actions pour les "jeunes avec le moins d'opportunités" (JAMO)

Des actions de mobilité ont été menées dans la cadre d'une expérimentation, actions pour les JAMO. Le dispositif a par exemple per-



mis en Aquitaine de faire partir des jeunes 3 à 4 semaines en pays francophones autour d'un projet solidaire.

L'évaluation des actions est très positive, et les enquêtes qualitatives ont montré les effets valorisants sur "le soi" de chaque jeune et sur son parcours scolaire et / ou professionnel. La coopération internationale au travers de ce programme a montré qu'elle est l'outil du développement de la personnalité, l'outil de lutte contre toutes les formes de peur, d'intégrisme, d'intolérance, de radicalisation. L'outil pour les valeurs de la République.

De même dans un contexte de sécurité renforcée où les apprentis et élèves ne peuvent plus se déplacer dans de nombreux pays d'Afrique en particulier, il conviendrait de faciliter l'accueil de jeunes africains dans nos établissements sous le statut de service civique.

Jeunes en zones rurales : les oubliés de l'éducation

En 2015, environ 20% de la population française vit en zone rurale. Ce sont donc des millions de jeunes qui sont concernés par l'offre éducative alors que la question de l'orientation et formation des jeunes en milieu rural est rarement mise en avant par l'actualité.

Pourtant aujourd'hui le territoire et l'environnement socio-économique jouent un rôle majeur dans la scolarité et les aspirations professionnelles d'un jeune.

Un appauvrissement des territoires et des jeunes

Le parcours des jeunes en milieu rural se traduit par des études plus courtes, une offre de formation réduite, une préférence pour le professionnel et une mobilité obligée de 18 km en moyenne pour les 15 / 17 ans (source CEREQ dans Bref n°292). Mais les dernières études menées par le CEREQ, comme celles de l'Observatoire Éducation et Territoire, mettant en lumière qu'à résultats scolaires équivalents, les ruraux éprouvent plus de difficultés que les urbains au collège

et au lycée. Ils font preuve d'aspirations éducatives et professionnelles plus modestes avec des formations courtes type BTP, mécanique, agriculture pour les garçons et carrière sanitaire et sociale pour les filles. Enfin le taux de poursuite post-bac est moins élevé qu'en milieu urbain.

Et de lourdes conséquences

Aujourd'hui les jeunes les moins qualifiés vivent en zone rurale et le taux d'entrée en cycle professionnel y est plus élevé. On peut y voir les conséquences d'une offre de formation moins étendue et d'un marché du travail moins demandeur de qualifications.

Peu à peu les responsables de l'éducation ont provoqué un véritable appauvrissement des territoires ruraux et des esprits. En effet, l'absence de choix, le contenu de diplômes professionnels de plus en plus axé vers le professionnel et le souci de l'employabilité immédiate ne favorisent ni l'esprit critique, ni le développement de sa culture citoyenne.

Ainsi la montée des intégrismes et l'importance du vote Front National en campagne ne peuvent plus être ignorés.

Les politiques doivent reprendre la campagne

Il est donc urgent que les responsables de l'éducation et de la formation se préoccupent de l'offre de formation en milieu rural. Il est grand temps que les formations professionnelles scolaires et par apprentissage portent le désir d'une émancipation citoyenne des jeunes et pas seulement celui d'une simple adéquation formation / emploi.

Par exemple, en apprentissage, qui reçoit nombre de ces jeunes, il est nécessaire d'augmenter le nombre de semaines en centre. Les enseignements généraux, les projets éducatifs avec l'ESC doivent être renforcés.

C'est le prix à payer pour un enrichissement territorial et intellectuel et pour lutter contre le racisme, la xénophobie, l'homophobie et tout extrémisme.

Quelles valeurs ? Quelle démocratie ?

C'est quand même révélateur que ce soit ce gouvernement là qui utilise l'article 49-3 pour faire passer en force une loi qui fragilise le droit du travail, contre l'avis de sa propre majorité et celui de la majorité des représentants des salariés. Projet de loi écrit par le Medef et que le gouvernement précédent aurait pu revendiquer.

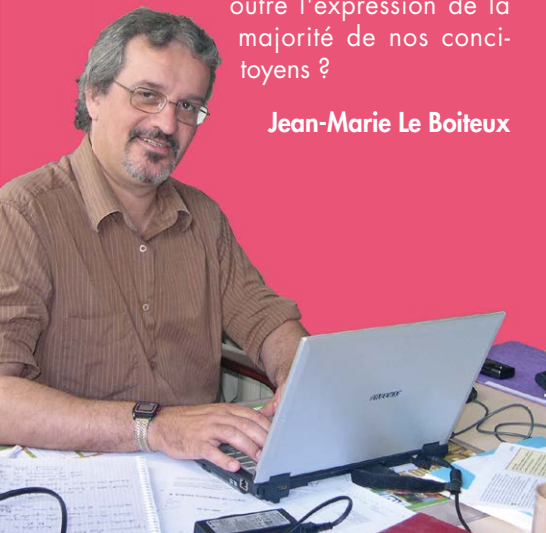
Pendant ce temps, les services publics continuent à être mis à mal et le pouvoir d'achat ne cesse de s'effondrer. Et c'est dans ce contexte là que ce même gouvernement s'apprête à concocter, sous les injonctions de l'Europe, un nouveau tour de vis austéritaire.

Et le gouvernement feint de ne pas comprendre ce qui pousse un nombre croissant de Français, ayant perdu toute confiance en la classe politique actuelle, à se tourner vers de fausses solutions extrêmes !

Au Ministère de l'agriculture, la situation n'est guère plus reluisante quand on voit notre Ministre, avec sa façade repeinte au vert de l'agroécologie, autoriser l'augmentation de la tailles des élevages de volailles industrielles ou cautionner l'installation de fermes-usines. Comment, dès lors, l'enseignement agricole pourra t'il faire valoir d'autres modèles d'agriculture quand, sous les yeux de nos élèves, s'étalent tous les jours de tels contre-exemples ?

Et comment, à la suite des attentats de janvier, redonner à nos élèves confiance dans la démocratie et les valeurs de la République, quand le gouvernement lui même esquive le débat démocratique et passe outre l'expression de la majorité de nos concitoyens ?

Jean-Marie Le Boiteux



Administratifs de l'enseignement agricole public :

Des avancées mais aussi des incertitudes

Une communauté éducative amputée

Le Ministère de l'Agriculture a du mal à considérer les administratifs de l'enseignement agricole public comme partie intégrante de la communauté éducative.

Comme le rappelle la loi, les administratifs concourent aux missions du service public d'enseignement comme tous les autres membres de la communauté éducative. Mais le ministre lui-même nous a oubliés. Après les attentats de janvier, seuls les enseignants ont été destinataires de son message pourtant destiné à la communauté éducative.

Lors du CTM du 29 janvier 2015, le **Snetap-FSU a rappelé notre existence** et la nécessité de nous associer à tous les groupes de réflexion sur les valeurs de la République.

Des personnels exclus de la formation continue

Des pourcentages, des graphiques, des statistiques, présentés en CTM FormCo ont révélé le faible taux de participation des personnels de catégorie C à l'offre de formation. Les agents font-ils de l'auto-censure ? Comment s'absenter lorsqu'il est déjà difficile de boucler les dossiers dans le temps qui nous est imparti et face au nombre de postes qui diminue inexorablement ? **Suite à la remarque du Snetap-Fsu**, l'administration s'est engagée à mener une enquête auprès des personnels de catégorie C sur la formation continue.

Des formules mathématiques au mépris de l'investissement des personnels qui pallient depuis des années les suppressions de postes

La DGER présentera le 31 mars 2015 un modèle mathématique d'allocation de moyens, applicable au niveau régional dans le cadre des dialogues de gestion DRAAF/Etablissement, afin de déterminer les priorités d'attribution de postes. **Le Snetap-FSU exige que :**

- le dialogue de gestion entre la Centrale et les autorités académiques se fasse en toute transparence,

- que La DGER soumette aux organisations syndicales une application de ses calculs sur un échantillonnage d'établissements en fonction de leur taille et de leur situation géographique.

Un droit à la mobilité bafoué... Des postes qui restent vacants ou disparaissent

La DGER refuse de faire apparaître tous les postes vacants dans l'enseignement, ce que le Snetap-FSU dénonce de manière constante. Les dotations en administratifs dans l'enseignement seront bloquées jusqu'à fin 2016.

Des revalorisations "diététiques"

- Des grilles de rémunération pour les agents de catégorie C.

Le snetap-fsu continue à revendiquer la création d'un corps à deux grades seulement, et une revalorisation de la catégorie B pour tous les grades.

- Du régime indemnitaire de la catégorie C. **Le Snetap-FSU a réussi** à faire reculer l'administration qui en avait exclu les agents sur poste gagé.

Surveiller, siéger, revendiquer, rappeler, représenter

- **Le Snetap-FSU interpelle** sans arrêt l'administration pour les oubliés-es des mesures catégorielles comme les agents contractuels ACN.

- **Le Snetap-FSU rappellera** lors du prochain groupe de travail sur le RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire) les dommages que la PFR actuelle a causés sur les personnels et sur les collectifs de travail.

- **Le Snetap-FSU a dénoncé** lors du groupe de travail sur le plan de requalification de la catégorie C à la catégorie B l'insuffisance des propositions de l'administration : Les taux de promotion doivent être relevés car les assiettes de calcul sont limitées.